

**Le résultat d'un test PCR (dépistage COVID) doit être présenté avant l'entrée dans l'établissement. Vous devez le faire réaliser 48 heures avant votre admission, dans un laboratoire habilité.**

## **DOCUMENTS A FOURNIR : 2 JOURS AVANT L'ADMISSION :**

(avec les vêtements)

### **1 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :**

- Photocopie du Livret de Famille (enfants y compris) et Carte d'identité, ou Extrait d'acte de naissance
- Carte vitale,
- Carte de l'assurance Mutuelle complémentaire\*,
- Dossier ADPA** dûment complété et Notification Aide Personnalisée à l'Autonomie,
- Notification Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (**AAH**)
- Attestation d'assurance responsabilité civile\*(actualisée tous les ans),
- Demande de **prélèvement automatique (entre le 10 et le 15 du mois)**,
- RIB**,
- Le Contrat de séjour et le Règlement de fonctionnement remis, doivent être dûment complétés et signés, ainsi que les Documents joints.

\* Il est fortement conseillé d'adhérer à une mutuelle complémentaire, et de contracter une assurance responsabilité civile

### **2 - DOCUMENTS MEDICAUX :**

- Dernière **Prescription médicale** (ordonnance de traitement),
- Dernières **Analyses biologiques**,
- Eléments du **dossier médical** de votre parent en votre possession (carte de groupe sanguin, carnet de vaccination)
- Bilan bucco dentaire** avec gravage des prothèses dentaires + attestation, avant l'entrée si possible, sinon prendre un rendez-vous dans le mois qui suit l'entrée.

### **3 - DOCUMENTS POUR DOSSIER PRESTATION LOGEMENT :**

- Dernier **Avis d'imposition** ou de non imposition et avant dernier Avis
- Dernière Déclaration de ressources,
- RIB.

### **4 - AUTRE :**

1 dépôt de garantie équivalent à 30 jours de frais de séjour = **1 983.60 €**, à régler par chèque à l'Admission

*Restitué à la fin du séjour, après déduction des frais de séjour restant à recouvrer sur présentation d'un certificat d'hérédité ou attestation notariale.*

#### **Pour Information :**

☞ L'Etablissement n'est pas responsable de la perte ou du vol de bijoux, argent et autres objets de valeur si le Résident veut les garder avec lui.